



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3383

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attribution de subventions pour la saison 2018-2019**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3383**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attribution de subventions pour la saison 2018-2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les articles L 113-2 et L 113-3 du code du sport prévoient que les associations sportives ou les sociétés sportives peuvent recevoir des subventions publiques pour la réalisation de missions d'intérêt général. Le montant maximal de ces aides ainsi que les missions d'intérêt général concernées sont précisés dans les articles R 113-1 et R 113-2 du code du sport.

La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés font partie de ces missions d'intérêt général. De même, la participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale, tout comme la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives peuvent faire l'objet d'un soutien des collectivités.

Dans le respect de ce cadre réglementaire, la Métropole a engagé depuis 2010 un travail partenarial avec les clubs sportifs présents sur son territoire, sur l'activité de leur centre de formation, leur ancrage dans le tissu sportif et associatif local et la prise en charge de missions d'intérêt général.

Ce travail a permis de situer la stratégie de chaque club en matière de relation avec les clubs de l'agglomération, ses perspectives à moyen terme, d'évaluer les cibles de son action et l'évolution de ses principaux indicateurs d'activité.

Ces éléments sont ensuite confrontés au budget annuel prévisionnel du club et un bilan est présenté chaque année à la Métropole, par les dirigeants du club sportif, lors d'une réunion associant des représentants de l'ensemble des groupes politiques de la Métropole.

Les clubs sportifs professionnels sont des vecteurs importants de notoriété du territoire de la Métropole de Lyon, au niveau international notamment.

Les principaux objectifs visés dans le cadre de ce partenariat sont les suivants :

- permettre aux clubs sportifs professionnels de disposer de centres de formation de qualité, attractifs et reconnus sur les plans national et international. Les centres de formation doivent prévoir les conditions d'hébergement adaptées, un suivi de la santé des jeunes stagiaires et une prise en charge scolaire,

- garantir, via les conventions signées avec chaque club sportif professionnel, une présence sur le territoire de la Métropole, dans le cadre de partenariats avec les clubs amateurs : formation d'éducateurs, entraînements partagés avec les joueurs professionnels pour certains joueurs des clubs amateurs, rencontres et échanges entre dirigeants, prêts de matériels, participation des clubs professionnels à des actions et événements sportifs organisés par les clubs amateurs, séances de détection,

- favoriser la participation des clubs sportifs professionnels aux actions conduites dans les quartiers dans les domaines sport-insertion, sport-santé, sport-emploi, etc., ces actions sont conduites en lien avec les communes,

- garantir, la qualité de l'accueil et la sécurité des spectateurs dans les enceintes sportives.

II - Association ASVEL Basket masculin

Le club sportif LDLC ASVEL basket repose sur 2 entités distinctes : l'association ASVEL Basket, qui gère le centre de formation, et une société anonyme sportive professionnelle (SASP), l'ASVEL.

Le centre de formation du club est financé à la fois par des subventions publiques et la SASP ASVEL. Les relations entre l'association et la SASP font l'objet d'une convention renouvelée tous les 4 ans ; la convention actuelle court jusqu'au 30 juin 2019.

Courant 2017, l'actionnaire majoritaire de la SASP ASVEL est également devenu actionnaire majoritaire de la SASP Lyon basket (basket professionnel féminin) par rachat de la majorité des parts (décision actée lors de l'assemblée générale de la SASP Lyon basket du 9 mars 2017).

1° - Bilan de la saison 2017-2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2642 du 16 mars 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 129 000 € au profit de l'ASVEL Basket pour ses missions d'intérêt général dans le cadre de la saison 2017-2018. Le club a poursuivi son développement en s'appuyant sur de jeunes joueurs issus du centre formation ou recrutés en post-formation. Il a maintenu une stratégie d'ancrage sur le territoire en lien avec les 34 clubs partenaires (séances de détection, échanges et formation d'éducateurs, sessions sur l'arbitrage, prêt de joueurs à des clubs amateurs de la Métropole). La formation sociale des jeunes a fait l'objet d'un effort particulier et se poursuivra lors des prochaines saisons.

Avec un nombre moins important de joueurs accueillis, le club a favorisé la qualité de l'effectif et réduit ainsi les risques d'échec. Le nombre de jeunes issus de la Métropole est en baisse, conséquence d'une concurrence accrue et d'une sélection plus forte à l'entrée du centre de formation.

	2016-2017	2017-2018
niveau du club	Pro A (1er niveau)	
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	26	20
origine géographique	62 % territoire de la Métropole	50 % territoire de la Métropole
budget du centre de formation	357 867 € (réalisé)	498 522 € (réalisé)

Le budget réalisé est en nette hausse, essentiellement à cause des charges de personnel exceptionnelles engagées durant la saison (renforts non permanents).

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2018-2019 (budget en annexe)

Le club poursuit un ambitieux projet à court et moyen termes avec la volonté de devenir l'un des meilleurs centres de formation européen. Le club entend poursuivre son développement grâce à l'ouverture de la Tony Parker Academy à Lyon Gerland en septembre 2019 et à un projet de grande salle d'une capacité d'environ 10 000 places.

Le rayonnement international du club se confirme avec l'invitation du club à participer à l'Euroleague dès la saison 2020-2021. Cette compétition fermée, réservée aux grands clubs européens, est aujourd'hui la plus prestigieuse et garantit d'importantes retombées en termes de visibilité.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 123 000 € au profit de l'association ASVEL Basket, montant en baisse de 4,6 % par rapport à la saison précédente.

III - Association FC Lyon ASVEL Basket féminin

Tout comme LDLC ASVEL masculin, le club sportif Lyon ASVEL féminin repose sur 2 entités distinctes : l'association FC Lyon basket féminin, support historique du club, qui gère le centre de formation, et une société, la SASP ASVEL Lyon féminin, créée en 1946. Le centre de formation est rattaché à l'association depuis le 1^{er} juillet 2015. Il a été élu meilleur centre de formation par la Fédération Française de Basket Ball en

2014, 2015 et 2018. En 2017, la SASP Lyon basket est devenue la SASP ASVEL Lyon féminin et l'association devient le FC Lyon ASVEL féminin.

1° - Bilan de la saison 2017-2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2643 du 16 mars 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 72 000 € au profit de l'association FC Lyon ASVEL féminin pour ses missions d'intérêt général dans le cadre de la saison 2017-2018. Les excellents résultats sportifs du centre de formation et de l'équipe première valident les orientations prises par le club depuis plusieurs années. Les espoirs ont ainsi remporté le titre de championnes de France à l'issue de la saison 2017-2018 et l'équipe première s'est qualifiée de son côté pour une Coupe d'Europe.

Les relations restent en permanence étroites entre le centre de formation et l'équipe professionnelle, le directeur du centre de formation et le responsable pédagogique participant aux réunions et réflexions conduites par le staff de l'équipe professionnelle. Le centre de formation sera intégré à la Tony Parker Academy dont l'ouverture est programmée fin 2019 à Lyon Gerland.

Le projet du centre de formation est individualisé mais une trame de jeu commune a été mise en place entre l'équipe professionnelle et le centre de formation.

Sur le tableau ci-dessous figurent les 4 indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation pour la saison 2017-2018 ainsi que la comparaison avec la saison 2016-2017 :

	2016-2017	2017-2018
niveau du club	LFB (1er niveau)	LFB (1er niveau)
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	19	19
origine géographique	79 % de la Métropole	79 % de la Métropole
budget du centre de formation	167 700 € (réalisé)	202 000 € (réalisé)

Les postes hébergement, frais de championnats et charges de personnel sont en nette hausse et conduisent à une augmentation sensible du budget global du centre de formation.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2018-2019 (budget en annexe)

Le centre de formation entend maintenir le meilleur niveau de compétitivité possible tout en respectant ses principes fondamentaux : une formation sportive qui ne pénalise pas le cursus scolaire ou universitaire, le maintien d'un partenariat fort avec les clubs de basket amateurs de la Métropole afin de proposer un parcours sportif permettant aux meilleures jeunes filles de ces clubs d'intégrer le centre de formation, un suivi de la santé des joueuses renforcé avec notamment des visites médicales d'avant-saison plus poussées et des bilans de santé intermédiaires.

Vingt joueuses sont inscrites au centre de formation (19 lors de la saison 2017-2018). Ce chiffre apparaît stable depuis plusieurs années. 84% des jeunes filles accueillies sont issues de la Métropole contre 79% lors de la saison précédente.

L'ancrage territorial reste une priorité tout comme le souhait de pouvoir répondre aux sollicitations des collectivités dans le cadre d'opérations spécifiques conduites par les clubs de basket de la Métropole ou les collectivités. Ainsi, plusieurs joueuses de l'effectif professionnel ont participé en septembre 2018 à l'opération "Sentez-vous sport" organisée par la Métropole.

Il est donc proposé d'attribuer au Conseil une subvention de fonctionnement d'un montant de 72 000 € au profit de l'association FC Lyon ASVEL basket féminin, montant identique à celui octroyé lors de la saison précédente.

IV - Association Olympique Lyonnais

Le club sportif Olympique Lyonnais dispose d'un centre de formation féminin rattaché à l'association Olympique Lyonnais, dénommé également Academy Olympique Lyonnais. Ce centre de formation est financé à

la fois par des subventions publiques et la SAS Olympique Lyonnais. L'association Olympique Lyonnais englobe le centre de formation, l'équipe de D1 féminine et l'ensemble des équipes amateurs du club.

L'ouverture du Training Center en octobre 2016, sur le site du Parc OL à Décines Charpieu, a permis au club de franchir un palier en matière d'infrastructures proposées aux équipes professionnelles masculines et féminines. Parallèlement, l'inauguration de l'Academy à Meyzieu, également dédiée aux filles et aux garçons, marque une étape importante pour la formation lyonnaise. Ce centre de formation, déjà reconnu comme le meilleur centre de formation français et le 3^{ème} au niveau européen, se dote d'équipements devant lui permettre de conforter sa place au sommet de la hiérarchie.

L'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais, mise en place en 2004, est considérée comme la meilleure équipe féminine de club au monde. Cinq fois vainqueur de la Champion's League en 12 participations consécutives, championnes de France depuis 12 années consécutives, l'Olympique Lyonnais est en mesure de remporter cette saison une 6^{ème} victoire européenne et un 13^{ème} titre de championnes de France.

Ada Hegerberg, joueuse internationale norvégienne et de l'équipe lyonnaise, s'est vu décerner en décembre 2018 le premier ballon d'Or féminin de l'histoire.

1° - Bilan de la saison 2017-2018

L'association sportive Olympique Lyonnais n'a pas fait l'objet d'un soutien de la Métropole lors de la saison 2017-2018.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2018-2019 (budget en annexe)

L'objet de la délibération porte sur le partenariat entre la Métropole et l'association Olympique Lyonnais section féminine et concerne le financement du centre de formation du club sportif, pour des missions d'intérêt général au titre de la formation. Les équipes professionnelles féminines et masculines ainsi que le centre de formation masculin ne sont pas concernés par ce partenariat.

Sonia Bompastor, ancienne joueuse de l'Olympique Lyonnais et internationale, est la directrice de l'Academy féminine (centre de formation). Pour la saison 2018-2019, le centre de formation accueillera 103 joueuses : 47 dans la catégorie U19 (moins de 19 ans), 26 dans la catégorie U15 (moins de 15 ans), 30 dans la catégorie U8 à U13 (moins de 8 ans et moins de 13 ans).

Une sélection est assurée à l'entrée du centre de formation afin de donner un maximum de chances d'évolution au plus haut niveau à chacune des jeunes filles accueillies.

Le modèle de formation retenu par le club vise à concilier la performance sportive, l'épanouissement individuel et l'engagement sociétal. Au total le centre de formation mobilise près de 100 employés à temps complet ou temps partiel.

Parallèlement aux activités dédiées au football, les jeunes filles bénéficient d'un programme d'actions diversifiées en fonction de leur catégorie d'âge avec, notamment :

- la réalisation de modules vidéo pour le musée de l'Olympique Lyonnais sur les thèmes : "Égalité Homme/Femme dans le football" et "Comment devient-on footballeur(se) ?",
- la préparation d'une journée Olympiade de l'ALGED (Association Lyonnaise de gestion d'établissements pour personnes déficientes). Visite d'établissements d'octobre 2018 à avril 2019,
- le soutien à la banque alimentaire : présence de joueuses et aide apportée sur 4 sites (le jeudi),
- les actions pour la lutte contre l'illettrisme, voyages et visites mémorielles, participation à un débat sur la philanthropie,
- la sensibilisation aux réseaux sociaux,
- la visite aux enfants du centre Léon Bérard (Lyon),
- la visite d'expositions (en 2019 : Brigitte Aliot - Estate Gallery Lyon).

Le centre de formation dispose de partenariats avec 13 clubs de la Métropole. Le lien avec les clubs partenaires est permanent : visite dans les clubs partenaires, échanges sur les pratiques, formation gratuite des éducateurs, participation à des matchs amicaux et des tournois, invitations au stade pour des matchs des équipes féminines et masculines de l'Olympique Lyonnais, opération "ramasseurs de balle" lors des matchs au Parc OL pour les U14, visite de l'Academy, invitations VIP et mise en lien avec les équipementiers de l'Olympique Lyonnais.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association Olympique Lyonnais.

V - Association ASUL Volley

L'association ASUL Volley a été créée à Lyon en 1945. Le club est à l'origine du développement du volley-ball sur l'agglomération lyonnaise. Sa vocation de club formateur, affirmée très tôt, ne s'est jamais démentie ; de nombreux talents internationaux ont été formés à Lyon, qu'il s'agisse de joueurs de l'équipe de France, de Présidents de la Fédération française de volley-ball (2) ou de Directeurs techniques nationaux (3 DTN formés à Lyon).

A l'issue de la saison 2017-2018, en proie à des difficultés financières et devant faire face au retrait de quelques sponsors, le club a fait le choix d'une saison de transition avec une inscription en Elite (3^{ème} niveau national). Il s'agit néanmoins toujours du seul club de la région Auvergne-Rhône-Alpes à disposer d'un centre de formation de volley-ball de niveau national. Le club travaille actuellement à la définition d'un nouveau projet, tant pour la partie sport de haut niveau que pour la partie « volley pour tous ». Ce projet sera présenté en fin de saison 2018-2019. Il s'agira notamment de définir une nouvelle gouvernance et un modèle économique adapté au nouvel environnement du club.

Aujourd'hui, l'association ASUL volley compte environ 400 licencié(e)s, majoritairement féminines, une section sportive, 2 écoles de volley, une vingtaine d'équipes masculines et féminines. Le club évolue aujourd'hui au petit Palais des sports de Gerland.

1° - Bilan de la saison 2017-2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2641 du 16 mars 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 66 000 € au profit de l'association ASUL Volley pour ses missions d'intérêt général dans le cadre de la saison 2017-2018. Comme les années précédentes, l'ASUL a entretenu des relations avec une vingtaine de clubs de volley situés sur le territoire de la Métropole. Deux de ces clubs sont en partenariat conventionnés avec l'ASUL volley : Rhodia Vaise (Lyon 9°) et Asperly (Lyon 2°). Les actions conduites sont l'aide à l'entraînement, l'aide en matériel et équipements et équipes communes en championnat dans les catégories jeunes puis des stages.

La détection et la formation de jeunes se poursuit. Des animations ont été assurées sur le territoire de la Métropole et de nouvelles offres (initiation, loisirs, handicap) ont été développées. Deux écoles de volley et 2 sections sportives dans des collèges sont soutenues par le club dans le cadre de conventions.

Sur le tableau ci-dessous figurent les 3 indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation pour la saison 2017-2018 ainsi que la comparaison avec la saison 2016-2017 :

	2016-2017	2017-2018
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	16	18
origine géographique	70 % territoire de la Métropole	70 % territoire de la Métropole
budget du centre de formation	180 000 €	165 000 €

Lors des 2 dernières saisons le club a été conduit à composer une équipe associant les éléments les plus aguerris de l'effectif et les jeunes du centre de formation, ces derniers progressant en évoluant régulièrement en équipe première. La baisse du budget du centre de formation est justifiée par une diminution des ressources, de sponsoring notamment, et la recherche d'économies sur l'ensemble des postes de dépenses.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2018-2019 (budget en annexe)

Le centre de formation est composé cette saison de 17 joueurs de 18 à 21 ans dont 75% sont originaires de la Métropole. Tous les joueurs du centre de formation bénéficient d'un suivi par un staff médical spécialisé de haut niveau avec : un médecin du sport, des kinésithérapeutes (centre de kinésithérapie du sport de Gerland et Centre Vendôme), deux ostéopathes.

Un suivi scolaire individuel est également assuré par le club. Les jeunes joueurs sont hébergés dans 5 appartements loués par le club, tous situés à Lyon 7°, à proximité du Palais des sports de Gerland. Un forfait restauration est proposé à chaque jeune, dans le respect du cahier des charges du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

L'objectif de la saison est de conserver une formation de haut niveau malgré la descente de l'équipe première à l'échelon inférieur. Il s'agit, pour le club, d'être prêt à accompagner le nouveau projet du club qui sera présenté à l'issue de la saison 2018-2019.

Les clubs de Rhodia Vaise (Lyon 9°) et Asperly (Lyon 7°) font l'objet d'un partenariat conventionné : aide aux entraînements, prêts de matériel, équipes de jeunes communes dans certaines catégories d'âge.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 66 000 € au profit de l'association ASUL Volley, montant identique à celui octroyé lors de la saison précédente.

VI - SAS Villeurbanne Lyon Métropole (VHA)

Le club sportif Villeurbanne handball s'appuie sur 2 structures :

- une association sportive, Villeurbanne handball association (VHA), qui compte environ 400 licenciés (décembre 2018 - en légère hausse par rapport à la saison précédente), plus de 25 entraîneurs et 25 équipes, du baby-hand à la catégorie senior ; une large majorité des licenciés a moins de 20 ans,

- une société par actions simplifiées (SAS sportive professionnelle) Villeurbanne Lyon Métropole dont le nom commercial reste VHA, qui prend en charge l'activité professionnelle et commerciale du club et gère le centre de formation, adossé au club sportif de handball de Villeurbanne. Cette société, dont les statuts ont été actualisés en date du 18 octobre 2018, s'est substituée à l'ancienne EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée). Son Président est Monsieur Tony Breyse.

1° - Bilan de la saison 2017-2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2644 du 16 mars 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 78 000 € au profit de la SAS Villeurbanne Lyon Métropole (VHA) pour ses missions d'intérêt général dans le cadre de la saison 2017-2018. Les résultats sportifs ont été excellents, tant pour l'équipe première, qui à l'issue de la saison sportive 2017-2018 s'est aisément maintenue en Nationale 1, que pour les équipes de jeunes du centre de formation. L'équipe de -18 ans qui évolue en championnat de France s'est qualifiée en poule haute et l'équipe de -16 ans qui évolue en championnat Auvergne Rhône Alpes s'est également qualifiée en poule haute.

Des jeunes issus du centre de formation ont été intégrés à l'équipe de nationale 1 et certains sont aujourd'hui des éléments prometteurs observés par des clubs français évoluant dans l'élite. Le partenariat avec certains clubs de la Métropole (Bron et Vénissieux) se poursuit mais d'autres projets de rapprochement entre clubs nécessitent que des échanges aient lieu entre les acteurs dans une recherche de cohérence territoriale notamment.

Le centre de formation emploie 4 équivalents temps-plein mais ne dispose pas de structure d'hébergement propre : les jeunes sportifs sont accueillis en internat ou en logements indépendants. Leur formation scolaire est assurée par le biais de conventions passées avec des lycées (Jean Perrin et Frédéric Faÿs) ou des établissements d'enseignement supérieur (Unité de formation et de recherche des sciences et techniques des activités physiques et sportives -UFR STAPS- et l'Institut national des sciences appliquées -INSA) permettant aux jeunes de bénéficier d'horaires aménagés. L'entraînement, ainsi que le suivi médical, sont assurés dans des équipements mis à disposition par la Ville de Villeurbanne : salles du Tonkin et des Gratte-Ciel, piste d'athlétisme de l'UFR STAPS. L'analyse des métiers pratiqués par les jeunes à leur sortie du centre de formation indique une réelle insertion professionnelle dans les métiers du sport, même si tous ne deviennent pas joueurs professionnels.

Depuis 2015, une section sportive handball existe au sein du Lycée Faÿs, en lien avec le VHA. Des stages de handball (découverte ou perfectionnement) ont été mis en place dès la saison 2017-2018. Ils sont reconduits depuis, pour des licenciés, à l'occasion des vacances de Pâques et à destination du grand public en juillet chaque année.

Sur le tableau ci-dessous figurent les 4 indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation pour la saison 2017-2018 ainsi que la comparaison avec la saison 2016-2017 :

	2016-2017	2017-2018
niveau du club	Nationale 2	Nationale 1
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	20	22
origine géographique	70 % du territoire de la Métropole	75 % du territoire de la Métropole
budget du centre de formation	129 500 €	151 500 €

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2018-2019 (budget en annexe)

Pour 2018-2019, le club accueillera 22 joueurs dans sa structure de formation, avec une prise en charge individuelle de même niveau que les années précédentes. Ces jeunes joueurs sont issus à 75 % du territoire métropolitain.

Le club a défini un nouveau projet de développement devant lui permettre de rejoindre l'élite du handball français d'ici à 2020. Ce projet, CAP 2020 comprend plusieurs axes :

- la formation : renforcer l'encadrement afin de détecter et former des joueurs à potentiels mais aussi renforcer son école d'arbitrage,
- des interventions en milieu périscolaire pour une sensibilisation au handball et à ses valeurs,
- le développement d'une section sportive au Lycée Faÿs afin de faire connaître le club sur le territoire et détecter des potentiels,
- un objectif majeur : renouer avec le haut niveau et devenir le club moteur de la métropole lyonnaise (pérenniser l'entente avec Bron en moins de 16 ans et moins de 18 ans garçons, et l'entente avec Vénissieux et Bron sur l'ensemble de la filière féminine),
- poursuivre l'organisation de stages de handball : mise en place des stages de perfectionnement ou découverte du handball.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 78 000 € au profit de la SAS Villeurbanne Lyon Métropole (VHA), montant identique à celui octroyé lors de la saison précédente.

VII - Association ASUL Vaulx en Velin handball féminin

L'Association sportive universitaire lyonnaise (ASUL) a été créée en 1935 à Lyon et la section ASUL handball (féminin et masculin) en 1945. En 1989, l'ASUL Vaulx en Velin est créée et devient autonome (association loi 1901). Il s'agit du club de plus haut niveau, sur le territoire de la Métropole, en matière de handball féminin.

Le club a évolué durant 43 saisons en première division (de 1958 à 2001), puis 11 saisons en division 2. Il est aujourd'hui l'un des 20 plus grands clubs français en termes de niveau de jeu. Il évolue en Pro D2 lors de la saison 2018-2019. Il compte 212 licenciées (dont 167 joueuses et 45 encadrants). Le secteur performance compte 50 joueuses au sein de 3 équipes évoluant en Pro D2, Nationale 2 et championnat de France moins de 18 ans. Le secteur jeunes et seniors amateurs compte 117 joueuses.

L'ASUL Vaulx en Velin participe activement à la vie de la commune depuis de nombreuses années. Il est souvent cité en exemple par les instances fédérales quant au travail accompli en matière d'insertion des jeunes joueuses. Le budget global du club sera de 400 000 € lors de la saison 2018-2019.

1° - Bilan de la saison 2017-2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2640 du 16 mars 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association ASUL Vaulx en Velin handball féminin pour ses missions d'intérêt général dans le cadre de la saison 2017-2018. Durant la saison écoulée le club a développé les relations avec les clubs du territoire sur le pré-centre de formation, dans une logique de partage de savoir-faire, mais également de repérage des jeunes joueuses susceptibles d'intégrer le club.

Le projet du club a conduit à travailler sur 3 axes de développement :

- le haut niveau,
- la formation sportive des jeunes au sein de l'école de handball, du pré-centre de formation et du « centre de formation d'intérêt métropolitain » pour les post-bas,
- l'éducation par le sport des jeunes joueuses et l'accompagnement à l'insertion professionnelle des plus de 16 ans, domaine dans lequel les actions du club sont reconnues comme exemplaires.

Le suivi financier et la gestion des ressources humaines mobilisées ont fait l'objet d'une attention particulière. Sur le plan des ressources financières le développement du sponsoring doit permettre d'atteindre l'objectif d'un tiers des ressources issues du privé en limitant les financements publics à un tiers ; le tiers restant étant issu de ressources propres.

Sur le tableau ci-dessous figurent les 3 indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation pour la saison 2017-2018 ainsi que la comparaison avec la saison 2016-2017 :

	2016-2017	2017-2018
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	25	31
origine géographique	55 % territoire de la Métropole	71 % territoire de la Métropole
budget du centre de formation	378 000 €	384 000 €

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2018-2019 (budget en annexe)

Le club poursuivra la mise en place de son projet devant lui permettre de se stabiliser tout d'abord au niveau D2 avant d'envisager une progression vers l'élite dans le cadre de la procédure "Voie d'accession au professionnalisme (VAP)". Les relations avec les partenaires économiques locaux doivent permettre une progression des ressources privées, indispensable dans le cadre du projet porté par le club. Aujourd'hui 23 entreprises sont partenaires du club.

De nouvelles offres vont être proposées dans le cadre de l'opération « Esprit Sport Management » : prestations de formations professionnelles sur la thématique du management des RH.

La formation du staff (dirigeants, entraîneurs) fait partie des priorités, en lien avec la Ligue de handball. Il s'agit notamment de faire monter en compétences les entraîneurs mais également le responsable commercial-marketing du club.

Le club continuera en outre à participer à des actions à la demande des clubs partenaires ou des collectivités : présence dans les quartiers lors d'opérations spécifiques, rencontres thématiques ou témoignage auprès de collégiens.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association ASUL Vaulx en Velin handball féminin, montant identique à celui octroyé lors de la saison précédente.

VIII - SASP LOU Rugby

Le club sportif Lou Rugby est constitué en société anonyme sportive professionnelle (SASP). La SASP Lyon olympique universitaire - LOU Rugby est la structure de gestion des activités du club sportif professionnel LOU Rugby, comme de son centre de formation.

Le centre de formation du LOU a été créé en 2005 avec l'objectif de construire, pour chaque jeune, un projet de formation complet, tant sur l'aspect scolaire que sur l'aspect sportif.

Le club évoluait en Top 14 lors de la saison 2017-2018, à l'issue de laquelle il s'est qualifié pour les demi-finales du championnat organisées à Lyon. Il participe cette saison à la plus haute compétition européenne (Champions Cup).

1° - Bilan de la saison 2017-2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2639 du 16 mars 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 € au profit de la SASP LOU Rugby pour ses missions d'intérêt général dans le cadre de la saison 2017-2018. Bien que le club ne bénéficie pas encore d'un ancrage historique en Top 14, le centre de formation du LOU est d'ores et déjà considéré comme très performant au niveau national. Il a permis à certains jeunes formés au club d'intégrer les équipes de France moins de 20 ans et, surtout, France A lors de la saison 2017-2018 à l'occasion du tournoi des 6 Nations. L'entrée des jeunes joueurs au centre de formation fait l'objet d'une sélection plus sévère, les candidats provenant de l'ensemble du territoire français ; il s'agit d'une part de favoriser le niveau de jeu, d'autre part de respecter les nouvelles règles de la Fédération Française de Rugby destinées à favoriser la formation de jeunes (dispositif JIFF : joueurs issus des filières de formation) plutôt que le recrutement d'internationaux étrangers et, enfin, d'éviter que trop de jeunes joueurs n'ayant pas le niveau suffisant pour évoluer au niveau professionnel ne soient conduits à se réorienter à l'issue de la formation dispensée.

Le suivi scolaire et universitaire a fait l'objet de conventions tripartites avec 9 établissements dont les Universités de Lyon 1, 2 et 3, des IUT, le Greta, l'UFR Staps et 4 lycées.

Sur le tableau ci-dessous figurent les 3 indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation pour la saison 2017-2018 ainsi que la comparaison avec la saison 2016-2017 :

	2016-2017	2017-2018
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	23	23
origine géographique	22 % territoire de la Métropole	18 % territoire de la Métropole
budget du centre de formation	1 427 582 €	1 371 943 €

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2018-2019 (budget en annexe)

Le centre de formation entend participer activement à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du projet validé en 2015 après la remontée en Top 14 : après une phase de stabilisation et d'ancrage en Top 14 (2016-2018) la recherche de l'excellence est visée avec l'obtention de titres d'ici à 2022.

La sélection accrue à l'entrée du centre de formation s'accompagne d'une vigilance quant au parcours scolaire ou universitaire suivi par les jeunes : le club prête une attention particulière à « l'après-carrière » en incitant ses jeunes stagiaires à poursuivre leur formation durant leur passage au centre de formation mais également, lorsque cela est possible, durant leur carrière de sorte qu'il n'existe pas ou peu de décrochage en fin de carrière au moment où les joueurs seront conduits à se positionner sur le marché de l'emploi. Le club conduit actuellement une réflexion sur le sujet avec la Métropole et les services de l'État (DRJSCS).

Sur le plan social le club dispose d'un éducateur à plein temps en charge de la détection et de la relation avec les jeunes dans les quartiers. Il s'agit de favoriser le développement de la pratique du rugby sur des territoires qui ne sont pas traditionnellement des bastions de cette discipline.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 240 000 € au profit de la SASP LOU Rugby, montant en baisse de 4 % par rapport à la saison précédente.

IX - SASP Lyon Hockey Club (LHC)

Le club sportif Lyon Hockey Club (LHC) a été créé en 1977. Il est l'héritier des clubs existants depuis 1907 (Sporting club de Lyon puis Club des patineurs lyonnais à partir de 1953).

Une société anonyme sportive et professionnelle (SASP) a été créée en 2009 pour accompagner l'évolution du club ayant accédé au plus haut niveau. L'association Lyon Hockey Club continue, pour sa part, de prendre en charge les activités de formation et développe le hockey loisir auprès des jeunes ; elle compte près de 500 licenciés dont une centaine sont gérés par la SASP. Le club sportif repose donc aujourd'hui sur 2 entités distinctes, l'association Lyon Hockey Club et la SASP LHC Les Lions. La SASP emploie 7 salariés (administratifs) à temps plein.

Depuis 2014, le LHC Les Lions évolue en ligue Magnus, le niveau sportif le plus élevé du hockey sur glace français. Le sponsoring et les partenariats privés permettent de limiter la part des subventions publiques à 25 % environ du budget global du club pour la saison 2018-2019. Le club a remporté la Coupe de France 2018 lors de la finale à Bercy et reste en course cette saison pour conserver son titre.

Le projet de nouvelle patinoire, envisagé dès la saison dernière, reste d'actualité mais nécessite de trouver des financements complémentaires.

Le soutien de la Métropole concerne la participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale, la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et la prévention de la violence dans les enceintes sportives (article R 113-2 du code du sport).

1° - Bilan de la saison 2017-2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2645 du 16 mars 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 73 000 € au profit de la SASP LHC Lyon Hockey Club pour ses missions d'intérêt général dans le cadre de la saison 2017-2018. Le club a engagé les actions suivantes lors de la saison 2017-2018 :

Thématique	Libellé action	Montant (en €)
participation à l'animation	places pour les matchs destinées aux écoles et associations	3 000
	venue d'écoles lors des entraînements des Lions - rencontres avec les joueurs	1 200
actions de sensibilisation et d'insertion auprès de l'association Lyon Hockey Club	venue des joueurs professionnels	3 000
	invitation pour les équipes Jeunes lors de la soirée LHC	4 000
opération Ice hockey academy - création d'une patinoire servant à la découverte du hockey - 10 000 jeunes attendus	mise à disposition personnel	8 000
	achat matériel sportif	3 000
	achat de billetterie/découverte	3 800
	mise en place patinoire mobile artificielle	25 000
	promotion auprès des écoles/impression livrets pédagogiques	1 000
	mise à disposition du personnel LHC Les Lions pour management de l'opération	1 500
actions de sensibilisation auprès des supporters/sécurité du public	soirée de présentation de la saison aux abonnés	2 000
	action de formation sur site	8 500
	achat de places de matchs à l'extérieur	9 000
Total		73 000

Ces actions restent identiques à celles de la saison précédente. La promotion du hockey sur glace, auprès d'un nouveau public notamment, les conditions d'accueil à la patinoire et l'ancrage du club sur le territoire restent les principaux objectifs. De nombreuses places ont été distribuées aux écoles et aux associations. Chaque saison, un nouveau public découvre ainsi les valeurs du hockey sur glace avec la possibilité de s'inscrire ensuite au sein de l'école de hockey du club (association).

L'opération LHC Ice Community a connu, cette année encore, un franc succès. Cette patinoire mobile a été proposée à divers endroits sur le territoire métropolitain.

Le club poursuit également son objectif de sécurité et de qualité de l'accueil au sein de la patinoire avec la formation de ses stadiers (collaborateurs du club). Les spectateurs sont ainsi mieux informés et accueillis dès leur arrivée sur le site de la patinoire. Il s'agit de garantir un contrôle d'accès efficace, dans le respect des normes en vigueur et une sécurité maximale durant les rencontres.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2018-2019 (budget en annexe)

Les actions conduites lors des précédentes saisons donnant satisfaction, le club envisage de les reconduire. La recherche de nouveaux publics reste une priorité, tant pour favoriser le développement de la pratique du hockey chez les jeunes, que pour accueillir des spectateurs n'ayant pas encore fréquenté la patinoire.

Le club conserve des liens partenariaux étroits avec 2 clubs de la ligue américaine de hockey professionnel (NHL) : le Lightning de Tampa Bay et son club affilié de la ligue américaine de hockey (AHL), le Crunch de Syracuse.

3° - Actions en faveur de l'éducation et de la cohésion sociale

Des animations hockey seront proposées lors de certaines manifestations, avec la venue de joueurs professionnels et de l'encadrement technique du club. D'autres actions sont prévues :

- invitations des enfants participants aux différents cycles d'apprentissage du hockey : invitation à un match des Lions permettant aux jeunes de voir à l'œuvre des joueurs professionnels,
- organisation de séances de découverte et sensibilisation, avec des contenus pédagogiques adaptés (personnel qualifié avec la présence d'un entraîneur breveté d'État),
- programme "Opération groupes" : lors de chaque match à domicile, les Lions cèdent une partie de leur billetterie à des associations culturelles et sportives venant découvrir le hockey sur glace. Une partie du prix du billet est reversé aux associations pour financer leur fonctionnement au quotidien. Chaque association est également mise à l'honneur lors de cette rencontre,
- programme "50/50" : lors de chaque match à domicile, une loterie est mise en place avec une association culturelle ou sportive. Le principe est simple : 50 % de la somme mise par les spectateurs est reversée à un spectateur, sous la forme d'un bon d'achat chez un partenaire du club et l'autre est reversée à l'association ayant participé à ce programme.

4° - La LHC Ice Community

Avec plus de 15 000 enfants accueillis chaque hiver, la LHC Ice Community connaît un grand succès et sera à nouveau déployée sur le territoire en 2018-2019. Il s'agit d'inviter des enfants âgés de 6 à 10 ans à découvrir les joies de la glisse et à s'initier à la pratique du hockey sur glace, sur la patinoire mobile du LHC Les Lions, en compagnie des joueurs de l'équipe professionnelle.

Cette saison, 4 étapes ont été programmées sur le territoire de la Métropole (présence permanente ou opérations spécifiques) :

- Docks 40 Confluence tous les jeudis à partir du 15 novembre 2018,
- Saint-Genis-Laval, du 8 décembre 2018 au 8 janvier 2019,
- Place de la République à Lyon, du 15 janvier 2019 au 2 mars 2019,
- Centre commercial Confluence, du 16 février au 3 mars 2019.

Le temps d'une séance avec les joueurs de l'équipe 1, les jeunes peuvent apprécier les grands principes du sport : respect des autres et des règles.

5° - Actions de sensibilisation auprès des supporters - sécurité du public et de l'enceinte sportive

Comme les saisons précédentes, le club a également travaillé sur la question de la sécurité et de la qualité de la réception des spectateurs au sein de la patinoire Charlemagne.

Avec plus de 2 500 spectateurs de moyenne (l'affluence moyenne est l'une des meilleurs de France) et près de 250 abonnés, la réception et le bien-être des spectateurs et abonnés sont des axes majeurs de développement du club. 3 points principaux restent ciblés :

- information des abonnés : l'ensemble des abonnés sont informés, depuis 2015, des évolutions des règles de sécurité, lorsque cela s'avère nécessaire. Outre les informations relatives à l'équipe et au club, l'information a été largement axée sur les conditions d'accès à la patinoire Charlemagne, sur les règles de sécurité et la charte des supporters édictée par la Fédération française de hockey sur glace (FFHG),

- la sécurité dans l'enceinte de la patinoire : afin de permettre à l'ensemble du public de pouvoir circuler et assister sereinement aux rencontres des Lions, le club a renforcé l'accueil et l'accompagnement des spectateurs pour faciliter l'accès à la patinoire et accroître la sécurité dans l'enceinte sportive.

Au-delà de ces actions, le club sportif (SASP et/ou association) pourra être sollicité dans le cadre d'actions conduites par la Métropole et à la demande de cette dernière : présence, dans la mesure du possible, de joueurs de l'équipe professionnelle dans les quartiers lors de manifestations sportives, évènementielles ou caritatives.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 73 000 € au profit de la SASP Lyon Hockey Club (LHC), montant identique à celui octroyé lors de la saison précédente ;

Vu ledit dossier ;

Vu les documents mentionnés à l'article R 113-3 du code du sport ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des clubs sportifs suivants pour leurs missions d'intérêt général au titre de la formation, dans le cadre de la saison 2018-2019, d'un montant de :

- 123 000 € au profit de l'association ASVEL Basket,
- 72 000 € au profit de l'association FC Lyon ASVEL basket féminin,
- 80 000 € au profit de l'association Olympique Lyonnais,
- 66 000 € au profit de l'association ASUL Volley,
- 78 000 € au profit de la SAS Villeurbanne Lyon Métropole (VHA),
- 80 000 € au profit de l'association ASUL Vaulx en Velin handball féminin,
- 240 000 € au profit de la SASP LOU Rugby,

b) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 73 000 €, dans le cadre de la saison 2018-2019, au profit de la SASP LHC Lyon Hockey Club pour ses missions d'intérêt général au titre des actions d'éducation et/ou de l'accueil du public et de la sécurité dans les enceintes sportives.

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les clubs sportifs bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 812 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P39O5254.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.